

Extension du bâtiment principal de la Délégation Régionale Occitanie de l'IRD (34)



Maîtrise d'ouvrage :

IRD - Délégation Régionale Occitanie
911, avenue Agropolis - Montpellier 34394
Tél : 04 67 41 61 00



Maîtrise d'oeuvre :

Architecte mandataire



Tessier Portal architectes
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 72 52 37
Mail : contact@tessierportal.com / nathalie@tessierportal.com / treust@tessierportal.com

Architecte co-traitant



Architecture Environnement
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 34 04 27
Mail : archi.environnement@gmail.com / lounagorak.ae@gmail.com / regismeguinae@gmail.com

BET TCE



GROUPE OCD
Tél : 05 65 87 00 68
Mail : contact@groupeocd.com

BET QEB



PLUS DE VERT
Tél : 09 51 00 48 09
Mail : plusdevert@plusdevert.fr / laurent.faravel@plusdevert.fr

BET GD CUISINE



RUBIO
Tél : 06 11 51 21 89
Mail : restauconcepteur@rubiofrederic.fr

PAYSAGISTE



KANOPE
Tél : 06 15 14 17 29 / 06 11 27 71 01
Mail : agence@kanope.fr / ludovic@kanope.fr / pierre@kanope.fr

ACOUSTIQUE



ATELIER ROUCH
Tél : 04 67 56 65 80
Mail : contact@atelier-rouch.com

CCTP LOT 12 - PEINTURES - NETTOYAGE

DCE

Date : 27.03.2026

Indice : B

Sommaire

1 GENERALITES	3
1.1 ETENDUE DES TRAVAUX	3
1.1.1 Étendue des travaux	3
1.2 ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX	3
1.2.1 Prestations à la charge du présent lot	3
1.2.2 Plan de recollement	4
1.2.3 Responsabilité de l'entrepreneur	4
1.2.4 Clauses Communes et CCTP	4
1.2.5 Métrés	4
1.2.6 Qualifications	4
1.3 CONNAISSANCE DES LIEUX	5
1.3.1 Connaissance des lieux	5
1.4 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS	5
1.4.1 Règlementation générale	5
1.5 REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS	5
1.5.1 Avis techniques	5
1.5.2 Marquage NF	5
2 SPECIFICATIONS- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE PEINTURES	5
2.1 SUBJECTILES	5
2.1.1 Reconnaissance des subjectiles neuf	5
2.1.2 Subjectiles non conformes	6
2.2 REGLES D'EXECUTION	6
2.2.1 Règles générales d'emploi des produits	6
2.2.2 Préparation des subjectiles	6
2.2.3 Travaux préparatoires	6
2.2.4 Couches d'impression ou couches primaires	6
2.2.5 Rebouchages - Enduits	7
2.2.6 Ponçage	7
2.2.7 Couches de peinture	7
2.2.8 Peinture de finition	7
2.3 DEFINITION DES ETATS DE FINITION	8
2.3.1 Définition des états de finition	8
2.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - LUTTE CONTRE LA POLLUTION	9
2.4.1 Déchets de chantier et emballages	9
2.5 PRESCRIPTIONS DIVERSES	10
2.5.1 Raccords	10
2.5.2 Protection des ouvrages des autres corps d'état - Nettoyages	10
2.6 RECEPTION DES TRAVAUX	10
2.6.1 Réception des travaux	10
3 TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'APPRÊTS	10
3.1 Support Béton brut de décoffrage qualité soignée	11
3.2 Support Plaques de plâtre à épiderme cartonné	11
3.3 Support Bois, panneaux de fibres durs poncés	12
3.4 Support Métal avec couche primaire	12
4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX	12

Sommaire

4.1 PREAMBULE	12
4.1 1 Etude Techniques et Plans d'Exécution	12
4.1 2 Conformité RE 2020	13
4.1 3 Métrés	13
4.1 4 Compte prorata	13
4.1 5 Dossier d'Ouvrages Exécutés	13
4.2 FINITIONS MURALES	13
4.2 1 Vernis M1 sur support bois	13
4.2 2 Lasure incolore sur support béton apparent	14
4.2 3 Finition murale sur support plaque de plâtre	14
4.2 4 Finition murale sur support béton	14
4.3 FINITIONS DE PLAFONDS	15
4.3 1 Vernis M1 sous support bois	15
4.3 2 Lasure incolore sur support béton apparent	15
4.3 3 Finition peinture sur plafond plaque de plâtre	15
4.3 4 Finition peinture sur plafond béton	16
4.4 PEINTURES SUR OUVRAGES BOIS	16
4.4 1 Peinture microporeuse sur huisserie et cadre bois	16
4.4 2 Peinture microporeuse sur plinthes bois	16
4.4 3 Lasure incolore sur ouvrage bois	16
4.5 PEINTURES SUR OUVRAGES METALLIQUES	17
4.5 1 Peinture intumescente sur charpente apparente	17
4.6 PEINTURES SUR TUYAUTERIES ET AUTRES	17
4.6 1 Peinture sur tuyauterie PVC	17
4.6 2 Peinture sur tuyauterie métallique	18
4.7 PEINTURES DE SOL	18
4.7 1 Peinture de sol	18
4.8 NETTOYAGES DE FINITION	18
4.8 1 Nettoyage de finition des locaux	18

1 GENERALITES

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

1.1 1 Étendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- reconnaissance préalable des subjectiles
- travaux de peintures intérieurs sur ouvrages neufs en plaque de plâtre,
- travaux de peintures intérieurs sur ouvrages neufs en béton,
- travaux de peinture intérieurs sur ouvrages neufs de menuiseries bois
- travaux de peinture complémentaires (tuyauteries, huisseries, etc...)
- Prestation de nettoyage avant OPR, pour la réception et pour la livraison

1.2 ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX

1.2 1 Prestations à la charge du présent lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- la fourniture, transport et mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- tous agrès ou dispositifs mécaniques nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'oeuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le balayage des supports et l'enlèvement des déchets ;
- la fourniture et l'application de l'enduit de lissage ;
- la fourniture et la réalisation de joint acrylique permettant de combler esthétiquement les vides entre deux supports à peindre,
- les calepinages.
- le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception, pour faire disparaître les taches de peinture, de colle ou autres ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon le CCAP ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot ;
- la main-d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire :

- il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations en complet et parfait état de

...Suite de "1.2 1 Prestations à la charge du présent lot..."

fonctionnement en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

1.2 2 Plan de recollement

A la fin des travaux, pendant la période de réception, le titulaire du présent lot est tenu de fournir au maître d'oeuvre un Dossier d'Ouvrages Exécutés qui comprendra obligatoirement :

- Tous les plans de récolement des ouvrages du présent lot établis à l'échelle 1/50° et à l'échelle 1/20° pour les détails.
- Toutes les fiches techniques des matériaux, matériels et composants installés avec les références des fournisseurs locaux,
- Toutes les notices d'utilisation et de maintenance des équipements.

Le DOE sera remis au maître d'oeuvre dans les conditions prévues au CCAP et comprendra un sommaire précis et complet des pièces et documents le constituant, (présentation sous forme de dossiers constitués parfaitement identifiables)

L'établissement des plans de récolement n'est pas rémunéré par un prix spécial. Celui-ci est implicitement compris dans les prix du marché. La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

1.2 3 Responsabilité de l'entrepreneur

Il appartient à chaque entrepreneur soumissionnaire de :

- vérifier les descriptifs et les quantitatifs, tant en ce qui concerne les prestations que les quantités demandées suivant les plans de consultation.
- faire part le cas échéant de ses observations au Maître d'œuvre ou au Bureau d'Études, avant remise de son offre.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucun recours ou aucune réclamation en cas d'erreur sur le quantitatif après signature des marches.

Les travaux étant réglés au forfait, l'entrepreneur s'engage par la passation du marché travaux à exécuter tous les travaux ou fournitures, principaux et accessoires, même non détaillés ci-après pouvant être considérés comme indispensables à la réalisation des ouvrages suivant leur destination, dans les règles de l'art et dans le respect des normes ou D.T.U.

1.2 4 Clauses Communes et CCTP

L'entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des lots ainsi que des Clauses Communes constituant le présent CCTP avant l'élaboration de son devis d'appel d'offre.

1.2 5 Métrés

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) est joint au dossier d'appel d'offre et correspond en tout point au présent CCTP.

Les quantités portées sur ce document sont données à titre indicatif et doivent de fait être validées par l'entreprise.

En cas de désaccord les quantités peuvent être modifiées et l'entreprise peut également compléter son offre en rajoutant à la fin du document les éléments qu'elle juge nécessaire pour la parfaite réalisation de ces travaux.

1.2 6 Qualifications

Les entrepreneurs posséderont les qualifications correspondant aux travaux de leur lot.

1.3 CONNAISSANCE DES LIEUX

1.3 1 Connaissance des lieux

Les entrepreneurs sont réputés, par le fait d'avoir remis leur offre, avoir effectué une visite des lieux

En particulier, lui sont parfaitement connus :

- l'emprise du bâtiment et ses sujétions propres (cf. plan de masse)
- la nature des bâtiments existants (cf plan des existants)
- la nature des travaux réalisés par les autres corps d'états
- les modalités d'accès par la voirie
- les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement
- La protection des abords et accès lors des travaux.
- L'ensemble des prestations à réaliser dans le cadre du marché
- Le planning d'intervention

1.4 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

1.4 1 Règlements généraux

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le CCTP.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité,
- sur un détail technique particulier, pour lequel le prescripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise.

1.5 REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS

1.5 1 Avis techniques

Pour les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l'avis technique, il ne pourra être mis en oeuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un avis technique.

L'entrepreneur devra toujours fournir l'avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés.

1.5 2 Marquage NF

Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une certification à la marque "NF", il ne pourra être mis en oeuvre que des matériaux et produits admis à cette marque "NF".

Tous les matériaux et produits concernés devront comporter un marquage normalisé avec les indications exigées.

2 SPECIFICATIONS- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE PEINTURES

2.1 SUBJECTILES

2.1 1 Reconnaissance des subjectiles neufs

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.

Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'oeuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles.

2.1 2 Subjectiles non conformes

Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'oeuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes.

Le maître d'oeuvre pourra alors être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support.

Après exécution de ces travaux complémentaires, une nouvelle réception aura lieu, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

2.2 REGLES D'EXECUTION

2.2 1 Règles générales d'emploi des produits

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux.

Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

2.2 2 Préparation des subjectiles

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

2.2 3 Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sur toutes natures de fonds sont souvent hâtivement et mal exécutés, et leur insuffisance est ensuite cause de contestation.

Pour ces travaux préparatoires, la qualité de la main d'oeuvre constitue l'essentiel du résultat.

Il est formellement stipulé que les travaux préparatoires tels que grattage, brossage, epoussetage, lavage, etc. devront impérativement être réalisés par une main d'oeuvre qualifiée pour ce type de travaux.

Le maître d'oeuvre refusera systématiquement toutes les peintures pour lesquelles les travaux préparatoires auront été mal exécutés.

2.2 4 Couches d'impression ou couches primaires

Une certaine confusion existe dans les travaux d'impression ; bien que les fabricants spécialisés aient défini, souvent très précisément, les modalités d'emploi de leur produits d'impression, pour les cas les plus variés, des entrepreneurs commettent encore de fréquentes erreurs dans le choix de ceux-ci et s'avèrent souvent incapables d'obtenir une adhérence convenable de leur revêtements sur les fonds qu'ils ont à traiter.

L'entrepreneur devra avant tout début de travaux, pour chaque type d'impression ou de couche primaire à réaliser sur les différents subjectiles, présenter au maître d'oeuvre les différents produits qu'il envisage d'utiliser, avec toutes justifications à l'appui, notamment :

- adaptation du produit au subjectile et à son état,

...Suite de "2.2 4 Couches d'impression ou couches primaires..."

- compatibilité du produit avec le support,
- compatibilité du produit avec les produits d'enduits et de peinture,
- acceptation du produit par le fabricant du système de peinture prévu sur cette impression ou couche primaire.

2.2 5 Rebouchages - Enduits

Les produits pour rebouchages, ratissages et enduits sont les suivants :

- enduits gras,
- enduits maigres et mixtes,
- enduits diluables à l'eau, en poudre, en plâtre ou pluri-composants.

Le choix de ces produits sera du ressort et de la responsabilité de l'entrepreneur, en fonction des différents critères, dont notamment :

- nature et état du support,
- type de produit employé pour l'impression ou la couche primaire,
- ambiance du local, sèche ou humide, ou travaux extérieurs,
- compatibilité avec le système de peinture prévu,
- adapté au type de finition prévu.

Traitement des carreaux de plâtre : sur carreaux de plâtre, un enduisage des joints est insuffisant pour obtenir une finition de peinture correcte. L'entrepreneur devra, sur les supports en carreaux de plâtre, réaliser indépendamment des joints, un ratissage sur la totalité de la surface.

2.2 6 Ponçage

Les ponçages devront être soigneusement réalisés, et plus particulièrement sur les supports en contre-plaqué et autres panneaux dérivés du bois.

L'entrepreneur aura toujours à réaliser tous les ponçages en une ou plusieurs fois, en fonction du type de finition exigé.

2.2 7 Couches de peinture

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du support du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

2.2 8 Peinture de finition

La qualité de la peinture de finition est primordiale car c'est à ce niveau que sera jugée la qualité des travaux de finition.

A ce sujet, il est généralement admis qu'une peinture dite de finition puisse s'appliquer sans dilution sur une sous-couche de même nature, plus ou moins diluée.

Cette habitude, surtout dans le cas de travaux "soignée" ou "très soignée" mérite d'être remise en cause, certaines peintures justifiant la mise en oeuvre préalable d'une sous couche spécifique, de formulation distincte de celle de la peinture de finition, cette technique conférant, seule, l'aspect final du plus haut degré de qualité.

L'entrepreneur de peinture devra veiller à la qualité de sa main d'oeuvre et au bon état de l'outillage que celle-ci utilise, et faire contrôler par un responsable de chantier expérimenté les opérations de ponçage des enduits et de lissage des peintures de finition.

En tout état de cause, l'entrepreneur devra réaliser tous les travaux de finition de peinture et tous travaux accessoires pour obtenir l'état de finition prévu.

...Suite de "2.2 8 Peinture de finition..."

Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- le subjectile devra être totalement marqué,
- les arêtes et moulures devront être dégagées,
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'oeuvre,
- les reprises ne devront pas être visibles,
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

2.3 DEFINITION DES ETATS DE FINITION

2.3 1 Définition des états de finition

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans la norme NF P 74-201, à savoir :

- finition A,
- finition B,
- finition C,

ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescriptions spéciales dans le CCTP.

Ces différents états de finition exigés sont rappelés ici.

Subjectiles enduits de plâtre intérieurs et fibre-ciment :

Support à base de liants hydrauliques (enduits mortiers ciment ou chaux, béton brut de décoffrage, maçonneries),

Eléments préfabriqués en plâtre fibres-ciment, de cloisons et plafonds

1) Finition C :

- le film de peinture couvre le subjectile,
- il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile,
- la finition C est d'aspect poché.

2) Finition B :

- la planéité générale initiale n'est pas modifiée,
- les altérations accidentelles sont corrigées,
- la finition B est d'aspect poché,
- quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

3) Finition A :

- la planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires,
- en extérieur sur maçonneries, les travaux de ragréage ne sont pas du ressort du peintre,
- de faibles défauts d'aspect sont tolérés,
- l'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse,
- le remplissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Subjectiles bois et matériaux dérivés du bois :

Vernis et lasures :

1) Finition C :

- ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur,
- sans exigence ni finition.

2) Finition B :

- la planitude initiale n'est pas modifiée,
- les pores du bois sont visibles : il y a quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application.

...Suite de "2.3 1 Définition des états de finition..."

3) Finition A :

- les défauts d'aspect et les traces d'outils sont à peine perceptibles.

Peintures :

1) Finition C :

- ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur,
- le film de peinture couvre le support,
- il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du support.

2) Finition B :

- la planitude initiale n'est pas modifiée,
- des défauts d'aspect et traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.

3) Finition A :

- légers défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et de très légers défauts d'aspect sont admis,
- aspect final uniforme,
- le rechapissage ne présente pas d'irrégularités. (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Supports métalliques :

Les défauts de planéité d'ensemble du support métallique ne sont pas repris.

1) Finition C :

- l'état de finition C n'est pas compatible avec la protection nécessaire des supports ferreux, ni avec les techniques d'application sur ces supports.

2) Finition B :

- sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.

3) Finition A :

- les altérations locales accidentelles sont corrigées en travaux intérieurs,
- légères traces d'outils admises,
- très faibles défauts d'aspect admis,
- le rechapissage ne présente pas d'irrégularités. (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

2.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - LUTTE CONTRE LA POLLUTION

2.4 1 Déchets de chantier et emballages

L'entrepreneur sera tenu de prendre, dans la mesure du possible, les dispositions suivantes dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement.

Il est rappelé les textes essentiels à ce sujet :

- décret n°92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages,
- décret n°92-1074 du 2 octobre 1992 relatif à la mise sur chantier, à l'utilisation et à l'élimination de certains produits dangereux,
- décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,
- directive 94/62/CE du 20 décembre 1995 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

L'entrepreneur de peinture est responsable de ses déchets, ces déchets étant essentiellement les contenants tels que bidons, pots et autres emballages.

L'entrepreneur doit stocker ses déchets et les trier dans des bennes différentes, selon le solvant.

Des sociétés spécialisées se chargent ensuite de recycler les produits souillés.

L'entrepreneur peut également nettoyer lui-même ses contenants, dans la mesure où il possède l'équipement nécessaire.

...Suite de "2.4 1 Déchets de chantier et emballages..."

Tous les frais engendrés par l'élimination de ses déchets sont implicitement compris dans le prix du marché.

2.5 PRESCRIPTIONS DIVERSES

2.5 1 Raccords

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

2.5 2 Protection des ouvrages des autres corps d'état - Nettoyages

Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.

Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.

Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

2.6 RECEPTION DES TRAVAUX

2.6 1 Réception des travaux

Elle sera effectuée après l'achèvement des travaux de peinture et séchage parfait.

L'état de finition des surfaces réceptionnées sera conforme à celui prévu au CCTP, aux prescriptions du DTU et à l'aspect présenté par les surfaces de référence exécutées.

De faibles écarts de couleur et de brillant sont acceptables et usuels dans les travaux de bâtiment.

En cas de désaccord sur la conformité des ouvrages, il sera procédé à la vérification des caractéristiques visées à l'article 7 de la norme NF P 74-201.

En cas de non-conformité, l'entrepreneur de peinture devra procéder à ses frais aux réfections nécessaires.

3 TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'APPRÊTS

L'état de finition recherché pour l'ensemble des travaux est défini dans les articles ci-dessous pour chaque prestation. Il correspond au trois classes d'aspect des finitions défini au DTU 59.1 et 59.4.

Classe A: Soignée

La planéité générale est corrigée. Ce travail est régulier, pratiquement sans défaut. Lorsque le Maître d'ouvrage montre des exigences particulières, comme des finitions décoratives affirmées (patines, imitation, fresque, polychromie...) ou des techniques particulières (centrales nucléaires, industries alimentaires,...), il s'agit alors de finitions spécifiques (aux termes du DTU) non visées par le DTU.

Classe B : Courante,

La planéité locale est corrigée par les passes d'enduit (la planéité générale n'est pas modifiée, par contre), le film est régulier, homogène ; quelques défauts d'épiderme et de rechamps sont admis.

Classe C: Elémentaire.

l'aspect de la finition reflète celui du subjectile, puisque ce dernier ne reçoit pas d'enduit (il reste brut). Cas des parpaings, revêtus en direct de 2 couches de peinture.

En tout état de cause, il sera réalisé, avant démarrage du chantier, une surface de référence pour valider avec le Maître d'Ouvrage l'aspect de la prestation commandée. Les modalités d'exécution de la surface de référence figurent aux articles 7.1 des CCS des DTU 59.1 et 59.4

3 1 Support Béton brut de décoffrage qualité soignée

Finition A

- Égrenage, brossage et époussetage
- Couche d'impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit non repassé aspect lisse
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage
- 1er couche "intermédiaire"
- Révision,
- 2ème couche "finition"

Finition B

- Égrenage, brossage et époussetage
- Couche d'impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage
- 1er couche "intermédiaire"
- 2ème couche "finition"

Finition C

- Égrenage, brossage et époussetage
- 1er couche "intermédiaire"
- 2ème couche "finition"

3 2 Support Plaques de plâtre à épiderme cartonné

Finition A

- Époussetage
- Couche d'impression
- Rebouchage
- Révision des joints
- Enduit repassé aspect lisse
- Ponçage et époussetage
- 1er couche "intermédiaire"
- Révision,
- 2ème couche "finition"

Finition B

- Époussetage
- Couche d'impression
- Révision des joints
- Ratissage
- Ponçage et époussetage
- 1er couche "intermédiaire"
- 2ème couche "finition"

Finition C

...Suite de "3 2 Support Plaques de plâtre à épiderme cartonné..."

- Époussetage
- Couche d'impression
- Couche de finition

3 3 Support Bois, panneaux de fibres durs poncés

Peinture Finition A

- Brossage
- Couche d'impression
- Rebouchage
- Ponçage
- Enduit repassé
- Ponçage à sec
- 1ère couche "intermédiaire"
- Révision
- 2ème couche "de finition"

Peinture Finition B

- Brossage
- Couche d'impression
- Rebouchage
- Ponçage à sec
- 1ère couche "intermédiaire"
- 2ème couche "de finition"

3 4 Support Métal avec couche primaire

Produits sidérurgiques ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion.

Finition B

- Nettoyage et dépoussiérage
- Retouche à la peinture primaire anticorrosion (spécification particulière voir article de peinture)
- 1ère couche "intermédiaire"
- Ponçage (spécification particulière voir article de peinture)
- 2ème couche "de finition"

4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

4.1 PREAMBULE

4.1 1 Etude Techniques et Plans d'Exécution

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge l'élaboration des études et plans EXE nécessaires à la réalisation des ouvrages de son lot.

Elle devra dans le cadre de son marché la fourniture, avant démarrage général des travaux, des pièces suivantes :

- Ensemble des fiches technique des produits proposés pour validation.
- Ensemble des plans et détails nécessaires à l'exécution des travaux de son lot,
- Ensemble des plans de réservations nécessaires à l'exécution des travaux de son lot
- Dimensionnement des éléments constitutifs,
- Implantation et dimensionnement des réservations dues par un autre corps d'état.

4.1 2 Conformité RE 2020

L'entrepreneur du présent lot devra fournir, avant la réception des travaux, au Maître d'Oeuvre, un dossier complet pour la conformité à la RE 2020. Ce dossier comportera les éléments suivants :

- attestation de mise en oeuvre pour le dit chantier des différents matériaux et produits
- les fiches techniques des différents matériaux et produits mis en oeuvre
- les certificats ACERMI en cours de validité du ou des produits isolants mis en oeuvre ainsi que leurs quantités et leurs localisations.
- les fiche FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) des différents matériaux et produits mis en oeuvre

4.1 3 Métrés

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) est joint au dossier d'appel d'offre et correspond en tout point au présent CCTP.

Sans que ce ne soit rappelé sur le CDPGF, les quantités portées sur ce document sont données à titre indicatif et doivent de fait être vérifiées et confirmées par l'entreprise.

En cas de désaccord, l'entrepreneur reste libre de modifier les quantités et peut également compléter son offre en rajoutant à la fin du document les éléments qu'il juge nécessaire et indispensable à la parfaite réalisation de ces travaux.

4.1 4 Compte prorata

Le compte PRORATA sera géré par l'entreprise titulaire du lot GROS OEUVRE. Les modalités sont précisées dans un article spécifique du lot N°00 CLAUSES COMMUNES

Dans tout les cas chaque entrepreneur devra laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé,

Chaque entrepreneur aura la charge de l'évacuation de ses propres gravois et déblais jusqu'aux lieux de stockage temporaire sur le chantier fixés par le maître d'oeuvre sur proposition de l'entrepreneur principal,

Chaque entrepreneur aura la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées, ainsi que l'enlèvement de ses gravois stockés et de leur transport aux décharges publiques,

Chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions pour protéger ses matériaux et matériels de tous vols ou dégradations.

Chaque entrepreneur devra toutes installations et équipements demandés par le coordonnateur SPS (confer PGC)

4.1 5 Dossier d'Ouvrages Exécutés

L'Entrepreneur du présent lot devra, pour la réception des travaux, fournir au Maître d'Oeuvre l'ensemble des plans, carnets de détails, fiche technique, etc. nécessaires au récolement des ouvrages.

La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

4.2 FINITIONS MURALES

4.2 1 Vernis M1 sur support bois

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'un vernis incolore ou teinte claire au choix de l'architecte.

Vernis intumescent pour bois et dérivés de bois en intérieur et extérieur sous abri de type TEKNOSAFE 2467 des Ets TEKNOS ou équivalent titulaire d'un AT en cours de validité garantissant une réaction au feu B-s1,d0 (M1)

Vernis à base d'eau appliqué sur tout support de bois brut raboté ou panneaux à base de bois ayant une épaisseur supérieure à 8mm et une densité > 338kg/m³,

Application de 200g/m² soit 1l/m² minimum au pistolet ou au rouleau

...Suite de "4.2 1 Vernis M1 sur support bois..."

Vernis conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile:
Catégorie A moins de 30g/l

Support : Bois massif et panneau en dérivé de bois

Degré de finition : Finition A mat

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des habillages muraux en bois du lot MENUISERIE INTERIEURE

4.2 2 Lasure incolore sur support béton apparent

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une lasure incolore ou teinte au choix de l'architecte.

Lasure spéciale béton pour application intérieur de type CONCRETAL des Ets KEIM ou équivalent

Application de 200g/m² soit 1l/m² minimum au pistolet ou au rouleau

Lasure conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile:
Catégorie A moins de 30g/l

Support : Voile béton

Degré de finition : Finition A mat

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des voiles en "béton+lasure anti-tâches" de l'extension uniquement.

4.2 3 Finition murale sur support plaque de plâtre

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une couche d'impression et de deux couches de peinture acrylique satinée spécial murs intérieur.

Peinture titulaire du Label « NF ENVIRONNEMENT » avec formulation à faible taux de C.O.V. et sans substances dangereuses.

Teinte aux choix de l'architecte avec possibilité de polychromie

Support : Cloison plaque de plâtre

Degré de finition : Finition B (courante) aspect poché

Teinte : aux choix de l'architecte dans la limite de 2 couleurs par pièces

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, d'échafaudage et de protection

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, la finition sur support plaque de plâtre de l'ensemble des locaux à l'exception des zones recevant une protection murales des lots MENUISERIE INTERIEURE ou CARRELAGE.

4.2 4 Finition murale sur support béton

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une couche d'impression et de deux couches de peinture acrylique satinée spécial murs intérieur.

Peinture titulaire du Label « NF ENVIRONNEMENT » avec formulation à faible taux de C.O.V. et sans substances dangereuses.

Teinte aux choix de l'architecte avec possibilité de polychromie

Support : Voile béton dont la finition est soignée P3

Degré de finition : Finition B (courante) aspect finement poché

...Suite de "4.2 4 Finition murale sur support béton..."

Teinte : aux choix de l'architecte dans la limite de 2 couleurs par pièces

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, d'échafaudage et de protection

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des voiles en "béton+peinture" de l'ensemble des locaux à l'exception des zones recevant une protection murales des lots MENUISERIE INTERIEURE ou CARRELAGE.

4.3 FINITIONS DE PLAFONDS

4.3 1 Vernis M1 sous support bois

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'un vernis incolore ou teinte claire au choix de l'architecte.

Vernis intumescent pour bois et dérivés de bois en intérieur et extérieur sous abri de type TEKNOSAFE 2467 des Ets TEKNOS ou équivalent titulaire d'un AT en cours de validité garantissant une réaction au feu B-s1,d0 (M1)

Vernis à base d'eau appliqué sur tout support de bois brut raboté ou panneaux à base de bois ayant une épaisseur supérieure à 8mm et une densité > 338kg/m³,

Application de 200g/m² soit 1l/m² minimum au pistolet ou au rouleau

Vernis conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile: Catégorie A moins de 30g/l

Support : Bois massif et panneau en dérivé de bois

Degré de finition : Finition A mat

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des plafonds en CLT restants visibles dans les open-space et les cages d'escalier du R+2 de l'extension

4.3 2 Lasure incolore sur support béton apparent

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une lasure incolore ou teinte au choix de l'architecte.

Lasure spéciale béton pour application intérieur ou extérieur de type CONCRETAL des Ets KEIM ou équivalent

Application de 200g/m² soit 1l/m² minimum au pistolet ou au rouleau

Lasure conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile: Catégorie A moins de 30g/l

Support : Dalle alvéolaire béton + dalle béton

Degré de finition : -

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des plafonds béton extérieurs et intérieurs restants visibles.

4.3 3 Finition peinture sur plafond plaque de plâtre

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une couche d'impression et de deux couches de peinture acrylique satiné spécial plafond.

Peinture titulaire du Label « NF ENVIRONNEMENT » avec formulation à faible taux de C.O.V. et sans substances dangereuses.

Teinte : blanc

Support : Plafond plaque de plâtre

Degré de finition : Finition B (courante) aspect lisse

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de protection et d'échafaudage.

...Suite de "4.3 3 Finition peinture sur plafond plaque de plâtre..."

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des plafonds plâtre à peindre

4.3 4 Finition peinture sur plafond béton

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une couche d'impression et de deux couches de peinture acrylique satiné spécial plafond.

Peinture titulaire du Label « NF ENVIRONNEMENT » avec formulation à faible taux de C.O.V. et sans substances dangereuses.

Teinte : blanc

Support : Dalle béton dont la finition est soignée P3

Degré de finition : Finition B (courante) aspect lisse

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de protection et d'échafaudage.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de repérage, l'ensemble des plafonds béton à peindre

4.4 PEINTURES SUR OUVRAGES BOIS

4.4 1 Peinture microporeuse sur huisserie et cadre bois

L'entrepreneur devra la fourniture et l'application d'une peinture microporeuse en phase aqueuse, multicouche, pour la protection et la décoration soignée des ouvrages bois. Après préparation des supports l'entrepreneur devra la mise en oeuvre d'une couche d'impression et de deux couches de finition avec révision intermédiaire.

Peinture conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile

Fourniture et mise en oeuvre selon les prescriptions du fabricant.

Teintes aux choix de l'architecte.

Support : bois brut

Degré de finition : Finition A aspect satiné tendu

Localisation :

Concerne, suivant plans, l'ensemble des huisseries des portes et châssis intérieurs du projet.

4.4 2 Peinture microporeuse sur plinthes bois

L'entrepreneur devra la fourniture et l'application d'une peinture microporeuse en phase aqueuse, multicouche, pour la protection et la décoration soignée des ouvrages bois. Après préparation des supports l'entrepreneur devra la mise en oeuvre d'une couche d'impression et de deux couches de finition avec révision intermédiaire.

Peinture conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile

Fourniture et mise en oeuvre selon les prescriptions du fabricant.

Teintes aux choix de l'architecte.

Support : bois brut

Degré de finition : Finition A aspect satiné tendu

Localisation :

Concerne, suivant plans, l'ensemble des plinthes bois du lot MENUISERIES INTERIEURES.

4.4 3 Lasure incolore sur ouvrage bois

Après préparation des supports tel que définis au chapitre ci-avant, application d'une lasure incolore ou teinte au choix de l'architecte.

Lasure spéciale béton pour application intérieur de type DECORFLAM HYDRO des Ets LURIE ou équivalent

Application de 200g/m² soit 1l/m² minimum au pistolet ou au rouleau

Lasure M1

...Suite de "4.4 3 Lasure incolore sur ouvrage bois..."

Lasure conforme à la directive 2004/42/CE visant à limiter les teneurs en Composé Organique Volatile:
Catégorie A moins de 30g/l

Support : Dalle alvéolaire béton + dalle béton

Degré de finition : -

Localisation :

Concerne, suivant plans, les portes (sur la face extérieures) localisées au niveau des doublages bois.

4.5 PEINTURES SUR OUVRAGES METALLIQUES

4.5 1 Peinture intumescente sur charpente apparente

Après préparation du support, l'entrepreneur devra la fourniture et l'application d'une peinture intumescente permettant d'assurer une résistance au feu de 1 heure (R60) de la structure support en charpente métallique.

La prestation comprendra :

- La préparation des supports métalliques (nettoyage, dégraissage, traitement anticorrosion si nécessaire) ;
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté (si requis par le fabricant) ;
- L'application de la peinture intumescente jusqu'à l'épaisseur requise pour garantir une résistance pare-flammes de 1h ;
- Le contrôle d'épaisseur (mesure au peigne ou sonde électromagnétique) ;
- L'émission d'un procès-verbal de conformité au PV d'essai (fourni par le fabricant) ;
- Le nettoyage et la remise en état du chantier.

Caractéristiques techniques:

Support : structures métalliques type IPN, HEA, HEB, tubes ou poutres caissons ;

Classe de résistance au feu : R60 / Pare-flamme 1h ;

Type de produit : peinture intumescente à base aqueuse ou solvantée certifiée de type : Nullifire SC802, Charcoat FX 1003, Sherwin-Williams FIRETEX FX5090, ou équivalent ;

Épaisseur appliquée : conforme au tableau d'épaisseur fourni par le fabricant en fonction du profil et du facteur de section Hp/A.

Mise en œuvre conforme aux DTU et normes applicables (EN 13381-8) ainsi qu'aux prescriptions du fabricant
Application manuelle en couches successives dans les conditions définies par le fabricant (Température ambiante, hygrométrie, Délai de séchage, etc...)

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte :

- ***les poteaux métalliques structurel "visible" dans la circulation de la sur-élévation.***
- ***la structure de la terrasse au R+2 de l'extension***
- ***la structure métallique de la passerelle au R+2 de l'extension***

4.6 PEINTURES SUR TUYAUTERIES ET AUTRES

4.6 1 Peinture sur tuyauterie PVC

Après préparations des supports, l'entrepreneur devra l'exécution d'un apprêt d'accrochage, et de deux couches de peinture glycérophthalique mat.

Teinte au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour canalisations PVC apparentes le cas échéant

4.6 2 Peinture sur tuyauterie métallique

Sur tuyauteries de toutes natures en acier noir, acier galvanisé, cuivre, etc., sans couche primaire :

- brossage, grattage et époussetage
- couche primaire adaptée à la nature du tuyau et au type de canalisation ;
- couche intermédiaire en peinture laque alkyde
- couche de finition en peinture laque alkyde, de type spéciale pour corps chauds dans le cas de canalisations de fluide chaud.

Localisation :

Pour canalisations cuivre et acier apparentes le cas échéant

4.7 PEINTURES DE SOL

4.7 1 Peinture de sol

Sur support béton prêt à être peint et après nettoyage soigné, lavage et séchage, l'entrepreneur devra l'application de deux couches de peinture époxy polyamide avec incorporation de silice ou de billes de verre pour rendu anti-dérapant des nez de marche.

Couleur: uni pour palier, marche et contre marche. Teinte au choix de l'architecte.

Compris toutes sujétions pour marquage visuel des premières et dernières contre-marches de chaque volée et marquage visuel des nez de marches conformément à la réglementation PMR en vigueur.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans Architecte :

- les deux cages d'escalier de l'extension,
- le local technique géothermie au RdC,
- la contremarche de l'escalier RdC sur la liaison entre l'extension et l'existant
- la 1ère et dernière contremarche de l'escalier menant à la station de neutralisation

4.8 NETTOYAGES DE FINITION

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir sa prestation en deux phases :

- une phase en 2 interventions maximum précédant la pré-réception des travaux et comprenant le nettoyage de finition de l'ensemble des locaux
- une phase en 1 intervention précédant la réception, comprenant une repasse générale des sols.

NOTA: Pour la partie cuisine en rez-de-chaussée de l'extension, la prestation de nettoyage sera réalisée avec la mise en place des équipements de cuisine et l'ensemble des produits envisagée devront préalablement être soumis à la validation de la MOE car le chlore et l'acide sont strictement proscrit (dégradation irréversible de l'inox)

4.8 1 Nettoyage de finition des locaux

Dans une pièce dégagée de tout encombrant, la prestation comprendra :

En sol :

- un balayage soigné,
- le dépoussiérage soigné à l'aspirateur des sols et des plinthes ou relevées en plinthes ainsi que les protections murales PVC le cas échéant
- le lavage manuel des plinthes carrelées ou des remontées en plinthes de sols souples ainsi que les protections murales PVC le cas échéant,
- le nettoyage manuel des diverses salissures persistantes (trace de colle, peinture, plâtre, etc.)
- le lavage mécanique à la monobrosse des sols PVC et carrelés.

L'ensemble de la prestation visera à obtenir la propreté physique (aucunes salissures)

Pour les menuiseries intérieures:

...Suite de "4.8 1 Nettoyage de finition des locaux..."

- l'enlèvement de tous les plastiques de protection,
- le nettoyage sur deux faces des huisseries, vantaux et quincaillerie
- le nettoyage des mains courantes

L'ensemble de la prestation visera à obtenir la propreté physique (aucunes salissures)

Pour les menuiseries extérieures et la vitrerie en général:

- l'enlèvement de tous les plastiques de protection intérieurs et extérieurs le cas échéant,
- le dépoussiérage et le lavage éventuel des appuis, seuils, volet roulant, coffre et coulisses des menuiseries extérieures,
- le nettoyage sur deux faces des dormants, ouvrants, vitrerie et quincaillerie ainsi que des feuillures des dormants et ouvrants.

L'ensemble de la prestation visera à obtenir la propreté physique (aucunes salissures)

Pour les appareils sanitaires et électriques:

- le nettoyage soigné des appareils sanitaires (WC, lavabos, vasques et meubles vasques, éviers, etc.) et de leurs accessoires (robinetterie, lunette et couvercle WC, barre de maintiens, etc.)
- dépoussiérage complet des appareils de chauffe quels qu'ils soient.
- nettoyage soigné de l'appareillage électrique tels que les interrupteurs, les prises, les luminaires éventuels,
- nettoyage de la miroiterie.

Pour les extérieurs :

- un balayage soigné